

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE JOUX

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de S&L

Compte rendu de la séance du conseil de communauté du mercredi 20 avril 2011 à 20 heures

Présents :

BALLORE : DUMONTET Paul – JUSSEAU Paul

BEAUBERY : AUPOIL Gérard – DUCHET Gérard

CHIDDES : MASSE Guy – RENAUD Maurice

MORNAY : LAROCHE Christian - LEBEAU Michel

ST BONNET DE JOUX : LECOQ Jacques - CORNELOUP Josiane – LONGUEVILLE Eliane

SUIN : PIRET Jean –MAROT Jean-Louis

VÉROSVRES : BIDAUT Pierre – MARTIN Eric

Excusé : BOUILLOT Jean-Yves

Secrétaire de mairie : Christine BALLANDRAS

La Communauté de Communes prend connaissance de l'analyse de satisfaction des bénéficiaires des séances de formation informatique dispensées par le prestataire la société ITD de Paray le Monial. La satisfaction des personnes participantes (81) laisse apparaître 76 % une demande de poursuite d'apprentissage et de perfectionnement. Une campagne de pré inscription auprès des habitants de la Communauté de Communes sera lancée début juin pour des séances en septembre 2011.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président fait remarquer une erreur sur le compte-rendu du conseil communautaire du 24 février 2011, en effet ce n'est pas Monsieur Maurice RENAUD qui a procédé au vote des comptes administratifs 2010 mais Monsieur Guy MASSE. Le compte rendu du conseil communautaire du 24 février 2011 a été adopté à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION 2011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de valider l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2011 du ministère du budget et de ne pas augmenter ces taux :

Taxe d'Habitation :	3,64 %
Taxe Foncière Bâti :	2,89 %
Taxe Foncière non bâti :	9,15 %
Cot. Foncière Entreprises :	3,79 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011.

Le Président présente et explique les différentes dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement des budgets primitifs au titre de l'année 2011 :

▪ Budget Principal :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Fonctionnement	402 418,84 €	402 418,84 €
Investissement	130 636,83 €	130 636,83 €

▪ **Ordures Ménagères :**

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Fonctionnement	235 273,23 €	235 273,23 €
Investissement	95 126,62 €	95 126,62 €

▪ **SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :**

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Fonctionnement	57 031,28 €	57 031,28 €
Investissement	0,00 €	0,00 €

Le budget principal ainsi que les deux budgets annexes sont soumis à l'approbation du conseil communautaire ; ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

AFFECTATION DE RESULTAT

Ordures Ménagères : une partie de l'excédent de fonctionnement reporté, soit 44 748,34 €, est affectée aux recettes d'investissement pour combler le déficit reporté d'investissement. Vote à l'unanimité.

Budget Principal : une partie de l'excédent de fonctionnement reporté, soit 41 311,99 €, est affectée aux recettes d'investissement pour combler le déficit reporté d'investissement. Vote à l'unanimité.

AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DE LA COMMUNE DE VEROSVRES

La Communauté de Commune du Val de Joux utilise les locaux de la commune de Vérosvres pour les permanences du Relais Intercommunautaire d'Assistantes Maternelles, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide d'autoriser le président à signer un avenant à la convention indiquant les modalités financières et la durée.

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DE LA COMMUNE DE ST BONNET DE JOUX

La Communauté de Commune du Val de Joux utilise les locaux de la commune de St Bonnet de Joux pour les permanences du Relais Intercommunautaire d'Assistantes Maternelles et pour accueillir les enfants de son territoire au centre d'accueil de loisirs à la garderie périscolaire de St Bonnet de Joux, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide d'autoriser le président à signer une convention indiquant les modalités financières et la durée.

MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE ST BONNET DE JOUX

La Communauté de Communes du Val de Joux, en partenariat avec la Communauté de Commune de La Guiche par la convention signée le 29 juin 2010, a mis en place un centre d'accueil de loisirs sans hébergement sur la commune de St Bonnet de Joux lors des périodes de vacances scolaires, ouvert aux enfants scolarisés de son territoire. Le président expose qu'il convient de délibérer sur une convention de mise à disposition d'un agent de la Commune de St Bonnet de Joux, en vue d'exercer la surveillance des enfants du centre d'accueil de loisirs à la garderie périscolaire de St Bonnet de Joux à compter du 5 juillet 2010 jusqu'au 30 avril 2011. Le nombre de semaines de travail sera effectif à chaque mise en place de ce service lors des périodes de vacances scolaires. Vote à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNE 2011

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes

- A.I.P.E.M :	10 000 €
- Amicale des donneurs de sang de St Bonnet de Joux :	300 €
- Association d'aide aux personnes âgées de St Bonnet de Joux :	300 €
- Association Bien Vieillir en Val de Joux	1 000 €
- Service de remplacement des agriculteurs " La Semence" :	400 €
- Service de remplacement des agricultrices "Service Féminin"	400 €
- ADMR	300 €
- Divers - animations récréatives	30 000 €
- Bibliothèque	5 000 €
- Communales	43 000 €

TARIF DE L'INSCRIPTION DES COURS DE FORMATION INFORMATIQUE

Suite à l'analyse faite par la société ITD en début de séance, la commission informatique se réunira prochainement pour élaborer un questionnaire à proposer aux administrés afin de lancer une session en septembre et le président propose de délibérer lors d'un prochain conseil communautaire d'un tarif d'inscription en fonction du résultat de l'enquête.

TARIF DES FRAIS DE GESTION POUR LE SERVICE DES VIDANGES

Le Président de la Communauté de Communes du Val de Joux propose de modifier le tarif des frais de gestion pour le service des vidanges et de fixer le montant pour ce service à 13€50 au lieu de 11€50 pour chaque dossier, à partir du 1^{er} mai 2011. Ses frais seront imputés dans la section de fonctionnement du budget annexe SPANC. Vote à l'unanimité.

CHARTRE REGIONALE POUR L'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIE

Monsieur PIRET propose d'offrir un service d'accueil des déchets à la déchetterie de St Bonnet de Joux aux professionnels locaux dans des conditions qui satisfassent à leurs besoins et au contexte réglementaire, en autorisant le président à signer la "Charte régionale pour l'amélioration de l'accueil en déchetterie, des déchets des entreprises artisanales et des professionnels du Bâtiment de Bourgogne". Vote à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

- La réunion de travail du 14 mars a permis de rénover le règlement de la déchetterie, de prévoir une réglementation et une tarification du dépôt des déchets des professionnels en janvier 2012.
- La commission TAD du 21 mars a apporté une modification au règlement, si 3 personnes au moins utilisent conjointement le taxi pour une même destination un tarif minoré s'appliquera (1 € l'aller et 1 € le retour). De novembre 2009 à décembre 2010, 415 personnes ont utilisé ce service, dont 40 enfants. L'année 2011 commence très fort avec 200 personnes transportées ce trimestre.
- Monsieur PIRET informe le conseil communautaire de la tenue de la CDCI (Commission départementale de coopération intercommunale), dont il est membre, le 15 avril 2011 à la Préfecture. Le projet de l'Etat prévoit le regroupement de notre Communauté de Communes avec la Communauté de Communes du Canton de Charolles et une partie de la Communauté de Communes du Nord Charolais. Le préfet a accordé aux élus, qui regrettaient de n'avoir qu'une proposition, jusqu'au 9 mai pour proposer de nouveaux regroupements. Après le 9 mai, le Préfet enverra un projet qui devra être soumis dans les 3 mois aux délibérations des communes et des conseils communautaires.

- Monsieur BIDAUT a réuni la commission voirie le 31 mars pour une étude sur la faisabilité d'un transfert de compétences à l'intercommunalité. Cette réunion a permis d'étudier plusieurs options qui demandent à être approfondies avec la collaboration de la sous Préfecture et des informations sur les subventions existantes et/ou futures restent à venir. Une nouvelle réunion est prévue pour étudier les mesures kilométriques des routes de chaque commune afin de trouver un principe d'équité.
- Monsieur LECOQ présente l'analyse du fonctionnement du RIAM pour le 1^{er} trimestre, un bon accueil du dispositif est ressenti par la bonne fréquentation aux animations. On recense 20 assistantes maternelles sur le territoire.
- Le centre d'accueil de loisirs de St Bonnet de Joux est un succès, le partenariat avec la Communauté de Communes de La Guiche continuera cette année dans les mêmes conditions afin de développer des activités au bénéfice des enfants (le coût du service pour 2010 est de 2637,11 €). Le service de transport pour le centre de Colombier en Brionnais sera maintenu pour les vacances de l'été 2011 (le coût du transport pour 2010 est de 2997,30 €).
- Monsieur MARTIN informe le conseil communautaire que le prestataire du site Internet ne donne pas satisfaction quand aux attentes souhaitées, une étude pour transférer l'hébergement du site est en cours auprès de E-Bourgogne.
- Il y a eu des demandes de modifications formulées au cours de l'enquête publique de zonage d'assainissement sur les communes de Beaubery et Vérosvres. Le conseil communautaire doit statuer sur la suite à donner, soit prise en compte et approbation du plan de zonage rectifié par rapport à celui de l'enquête publique, soit rejet des demandes et maintien du plan de zonage en l'état. Suite aux délibérations des communes concernées, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les plans de zonage de l'assainissement des sept communes, confirme le maintien du zonage sur Beaubery et décide le classement du hameau de Lavau sur la commune de Vérosvres en assainissement collectif mais il ne sera pas réalisé à court terme.

La séance est levée à 23h25.

Extrait certifié conforme

***Le Président,
Jacques LECOQ***